

**APEL Sainte Jeanne d’Arc**

Assemblée Générale extraordinaire

du samedi 05 octobre 2019

**Présents :**

Membres du bureau et du Conseil d’Administration élus en 2018-2019, certains membres adhérents (30 familles), ainsi que Madame Meyer chef d’établissement.

**ORDRE DU JOUR** : Modification des statuts de l’Association Apel Sainte Jeanne d’Arc Herblay

* Présentation des faits
* Proposition des nouveaux
* Demande validation publication
1. **PRESENTATION DES FAITS :**

Elodie MARTIN (Présidente) et Stéphanie LAPENNA (Vice-présidente) présentent la demande de mise à jour des statuts de l’association par l’Apel départemental et national.

* Association déclarée le 04 / 03 / 1976
* Publication au JO le 23 / 03 / 1976
* Dernière mise à jour de nos statuts le 15 JUIN 2013
* Aucune publication depuis
* Demande pour actualiser, simplifier et lisser les statuts entre académie
1. **LECTURE DE LA PROPOSITION :**

Stéphanie LAPENNA présente rapidement les anciens statuts puis lit à l’assemblée la proposition des nouveaux statuts détaillant les 11 articles.

Stéphanie LAPENNA demande à l’Assemblée l’approbation de ce rapport moral.

**CONTRE : 0 / ABSENTION : 0**

Ceux-ci sont adoptés à l’unanimité des présents.

Il est simplement demandé de corriger le nom de la ville d’Herblay en Herblay-sur-Seine.

Stéphanie LAPENNA et Elodie MARTIN signent les nouveaux statuts adoptés.

1. **PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL :**

Elodie MARTIN demande l’autorisation d’une publication au JO et rappelle le Décret du 16-08-1901 art. 1. Au 1er janvier 2018, le tarif de publication de cet extrait est de 44 €. Le tarif est de 150 € pour les déclarations d'associations dont l'objet publié dépasse 1 000 caractères.

Nous avons la possibilité de payer cette somme, disponible sur le compte de l’Apel.

Etant donné qu’aucune publication n’a été faite depuis la création, cela nous permettra également d’avoir des traces récentes de l’activité de l’Apel Sainte Jeanne d’Arc à ce jour.

Elodie MARTIN demande à l’Assemblée l’approbation de cette dépense et publication.

**CONTRE : 0 / ABSENTION : 0**

Celles-ci sont adoptées à l’unanimité des présents.

Il n’y a pas de questions à l’ordre du jour.

L’Assemblée Générale extraordinaire se termine et l’Assemblée Générale se tiendra directement après.

A Herblay-sur-Seine, le samedi 5 octobre 2019

Elodie MARTIN Stéphanie LAPENNA

Présidente Apel SJA Vice-présidente Apel SJA